

Meurtre d'Adrien Perez par les frères Habib : il suffit d'assassiner en meute pour échapper à la punition

écrit par Adalbert le Grand | 30 juillet 2020



Photo : Eric Dupond-Moretti, les frères El Habib, assassins d'Adrien Perez

A propos de la demande de libération anticipée d'un des auteurs de l'agression sur Adrien Perez.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/07/28/meurtre-dadrien-perez-lun-des-meurtriers-presumes-pourrait-etre-remis-en-liberte/>

(Note de François des Groux : la famille d'Adrien Perez qui s'insurge de la libération possible de Yanis El Habib

s'offusquait auparavant de la "récupération" de l'affaire par "l'extrême-droite" ! Et maintenant, a-t-elle toujours confiance en la Justice ?)

.

Le nouveau sinistre de la Justice à deux vitesses imprime déjà sa marque. Nul doute que c'est Ducont-Pourriti qui est derrière cette libération anticipée de ce « pauvre jeune fracassé par la vie ».

On avait mal compris : en fait il voulait dire qu'il serait d'une immense indulgence et sollicitude pour les immigrés ou descendants de – à condition qu'ils soient suffisamment bronzés ou membres de la « bonne religion » – qui fracassent des vies, au sens propre.

La nomination du dhimmi Doucont-Pourriti est une grave erreur, on va vite s'en apercevoir.

S'il va mettre au pas des juges, ce ne sont certainement pas ceux du Syndicat de la Magistrature et du « Mur des Cons » (en abrégé: « juges cons »), mais ceux qui ont la main trop lourde à son goût envers les ~~fracasseurs~~ fracassés de la vie.



Le général Philippe Schmitt, père d'Anne-Lorraine (tuée par un "déséquilibré" dans le RER D en 2007) s'était retrouvé sur le fameux mur des cons du Syndicat de la Magistrature. Son tort : il militait contre le système de réductions de peines automatiques pour les délinquants (même sexuels).

.

Il devient de plus en plus évident que le Droit et la Justice actuels, fondés sur des principes nunuches dépassés sont inadaptés aux « nouvelles populations » qui fonctionnent en mode clanique en faisant régner la loi des gangs.

Ils ont bien compris qu'il suffisait d'agir en bande nombreuse pour tuer quelqu'un pour en sortir impuni !

Nous avons une Justice conne « rendue » par des juges congénitalement et abyssalement cons s'évertuant sottement à chercher qui avait porté le « coup mortel » – encore plus débile quand il n'y a pas de « coup mortel » unique, mais que c'est la somme des coups, auquel cas ces crétins sortent le sophisme du « coups et blessures (in)volontaires ayant

entraîné la mort sans intention de la donner » (le Droit n'est qu'une suite de sophismes et de « principes » arbitraires, aucun n'est démontrable).

Bref, il suffit d'assassiner en groupe, ou plutôt en meute pour n'avoir à peu près aucun compte à rendre et échapper à la punition

En revanche, si c'est l'agressé qui tue un « fracassé de la vie » en train de le tabasser à coups de barre à mine ou de batte de base-ball accidentellement en se défendant, là ils ne le ratent pas : ce salaud a eu l'outrecuidance de « se faire justice » à leur place, empiétant sur leurs prérogatives sacrées : eux seuls ont le droit de (ne pas) condamner !

Et tant pis pour la « légitime défense », qui selon eux n'existe pas. Il n'est en effet dans la tête des « juges cons » absolument pas légitime de se défendre, c'est un crime, surtout si on est un Blanc agressé par une bande de racailles immigrées victime du *racisme* des blancs, faut les comprendre, ils sont tellement « en souffrance »!

LIBÉRATION SOCIÉTÉ

FRANCE 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100%

Bijoutier de Nice : la légitime défense mise à mal



enq Un bijoutier nicois a abattu mercredi un jeune homme qui venait de le braquer. Alors qu'une information judiciaire pour homicide volontaire est ouverte, nombre d'internautes défendent le tueur.

Détenu abattu sur l'A35 : pas de légitime défense pour le gendarme

sous-officier se trouvait à l'arrière, à côté du détenu. Selon le procureur, ce dernier a soudainement agressé le gendarme et « voulait lui prendre son arme de service ». Le gendarme conducteur a alors arrêté le véhicule sur la bande d'arrêt d'urgence, puis tenté de maîtriser le détenu avec son bâton de défense. Tandis que l'homme et le gendarme luttaient pour s'emparer de l'arme à feu, tombée sur le bitume, le gendarme a décidé de tirer pour neutraliser l'agresseur, estimant qu'il y avait un « péril imminent pour lui et sa collègue », selon le procureur.

Colmar : mort d'Hocine Bouras sur l'A35, la cour de cassation confirme la légitime défense du gendarme

C'est un fait : se défendre, en France, est mal vu par la gauche et la Justice

Les racailles l'ont bien compris, et savent très bien manipuler la Justice et les « juges cons » emplis de sollicitude et de compassion à leur égard.

Il leur suffit de dire « *M'sieur le juge con, je regrette ce que j'ai fait, sur la tête de ma mère et sur le Coran, je ne recommencerai plus* » pour que ces juges idiots fondent devant tant d'innocence et de gentillesse et qu'ils se disent qu'il faut donner une nouvelle chance à ce si brave « jeune ».

Cela marche d'autant mieux qu'ils sont rodés, c'est la cinquantième fois qu'ils jurent de ne pas recommencer, ils connaissent le rôle et les répliques par cœur – ou leurs potes les leur ont appris.

Bon, il faut reconnaître qu'ils tiennent relativement parole, ils ne recommencent jamais avant la fois suivante. Et ils ne font jamais de mauvaises actions, ils restent toujours cleans entre deux délits. Cela prouve qu'ils ont un très bon fond, non ?

Il n'y a qu'une seule façon de mettre fin à cela : c'est ce qu'ont fait les Italiens avec la mafia : voter une loi décrétant c'est un crime en soi d'en être membre, peu importe que vous n'ayez tué personne, vous êtes complice au premier degré et solidairement des crimes de l'organisation.

En Israël, Tsahal n'hésite pas à détruire les maisons des terroristes palestiniens, comme ici, en 2016, celle du meurtrier [d'Hadas Malka](#), une policière de Jérusalem.

.

Là ça devrait être pareil : tous ceux qui ont participé au

meurtre (sauf s'ils ont agi réellement pour l'empêcher) en sont solidaires, et le meurtre en bande à plusieurs contre un devrait être une circonstance lourdement aggravante, au lieu d'être aujourd'hui une circonstance atténuante, car c'est d'une lâcheté insupportable!

Vingt ans pour tous et interdiction à vie d'accès aux aides sociales et à la sécu. Et pourquoi pas bannissement...

En passant on devrait aussi condamner la famille, au moins les parents à une privation d'aides sociales pour plusieurs années. Avec un peu de chance, ça les incitera à rentrer au bled... En tout cas cela les fera autrement réfléchir que les stages de sports d'hiver ou autres niaiseries gauchistes.

Et après, si leur vie se retrouve « fracassée », « foutue » on s'en fout !

De toute façon , ils sont déjà irrécupérables, et depuis longtemps. Qui imagine que ces tarés peuvent vivre normalement et ne pas constituer une menace permanente? Toute leur vie ils seront une nuisance et un boulet pour la société, incapables d'y vivre normalement.

Pas de pitié et pas de quartier pour ces lâches !

.



En France, les racailles racisées sont chouchoutées et font la loi